



*POUR UNE VILLE APAISÉE,  
VÉGÉTALISÉE ET CONVIVIALE*



**Namur investit  
dans votre avenir**

# Quel visage pour le futur piétonnier ?

Namur est en train de vivre une transformation urbaine majeure avec le projet d'extension de son actuel piétonnier. Ce projet vise à apaiser, végétaliser et rendre plus convivial l'ensemble du centre-ville pour répondre aux enjeux environnementaux, climatiques et de mobilité, mais aussi pour renforcer l'attractivité par de nouvelles expériences urbaines.

L'extension du piétonnier est un projet ambitieux qui implique la participation active des citoyennes et citoyens et des parties prenantes locales. Il fait partie intégrante du projet plus vaste de redynamisation du centre-ville.

Dans ce document, nous allons examiner le projet en détail, en mettant l'accent sur la participation citoyenne et les avantages du projet pour la ville.

L'extension du piétonnier consiste en la création d'une zone piétonne étendue dans le centre-ville. Cette zone piétonne sera fermée à la circulation automobile, sauf pour les véhicules de secours, les taxis, les médecins, les résidents locaux, etc. Des zones de rencontre où les piétones et piétons, les cyclistes et les automobilistes peuvent cohabiter sont également prévues.

Il s'agit d'un projet ambitieux qui vise à créer un environnement plus agréable et à encourager les déplacements à pied et à vélo dans la ville. Ces modifications auront des implications positives sur la qualité de l'air, l'aspect convivial du centre-ville, ainsi que sur l'activité économique dans la ville.

## LA PARTICIPATION DES CITOYENS

La Ville de Namur a organisé plusieurs séances d'information et de consultation publique pour discuter du projet avec les citoyens. Ces derniers ont ainsi été invités à donner leur avis sur les aspects clés tels que la conception des rues et des places piétonnes, l'aménagement paysager, l'éclairage et la signalisation... Il s'agissait de co-construire l'avenir du centre-ville avec toutes et tous, accompagnés par des experts en stratégie territoriale, mobilité et urbanisme : une année de travail en atelier urbain a permis de poser les jalons d'un projet ambitieux.



## LES AVANTAGES DU PROJET

L'extension du piétonnier est un défi ambitieux qui aura des implications positives sur la qualité de l'air, l'aspect esthétique du centre-ville, ainsi que sur l'activité économique dans la ville. Voici quelques-uns des avantages :

- **Amener plus de nature en ville** : la verdurisation du centre-ville favorisera la biodiversité tout en luttant contre les îlots de chaleur urbain et en garantissant des zones d'ombre pendant les canicules;
- **Améliorer la qualité de l'air** : en réduisant la circulation automobile dans le centre-ville, l'extension du piétonnier contribuera à une amélioration de la qualité de l'air, réduisant ainsi les risques pour la santé des citoyennes et citoyens;
- **Embellir le centre-ville** : l'extension du piétonnier améliorera l'esthétique du centre-ville de Namur, créant un environnement plus agréable pour les piétons et piétonnes. Une attention particulière sera portée à la sécurité;
- **Encourager les déplacements à pied et à vélo** : l'extension du piétonnier vise à encourager les habitants de la ville à se déplacer à pied ou

à vélo, ce qui contribuera à une amélioration de la santé, à une diminution de la congestion routière et à une réduction des émissions de gaz à effet de serre. Une attention sera portée aux personnes ayant des difficultés de mobilité;

- **Dynamiser l'activité économique** : en créant un environnement plus agréable pour les piétons et piétones, le projet pourra attirer plus de visiteurs dans les commerces locaux, stimulant ainsi l'économie de la ville;
- **Améliorer la sécurité routière** : en réduisant la circulation automobile, le projet diminuera le risque d'accidents de la route, en particulier pour les piétons et piétones et les cyclistes.

## LES GRANDS PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT

Les aménagements seront de plain-pied de façade à façade avec un revêtement de pavés en béton qui seront déclinés en trois teintes. Un passage carrossable de 4 mètres sera garanti (notamment pour les services de secours) et des effets de portes seront aménagés afin de différencier les zones partagées et les zones piétonnes tout en dissuadant les automobilistes.

Dans l'ensemble du piétonnier, des parcours seront aménagés à l'aide de jeux de couleurs différenciés du revêtement ou encore via des mises en évidence de lieux remarquables. Le mobilier urbain sera particulièrement soigné et sera en bois et béton.



ILLUSTRATION INDICATIVE DES PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT - VÉGÉTALISATION ©AGORA - UPCITY



ILLUSTRATION INDICATIVE DES PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT - MOBILIER URBAIN - ©AGORA - UPCITY

Concernant la végétation, les arbres existants seront préservés et les plantations nouvelles seront majoritairement faites en pleine terre et adaptées au milieu urbain. Cette végétation permettra en outre de marquer les espaces et d'apporter de l'ombrage. La végétalisation de certaines façades sera également proposée.



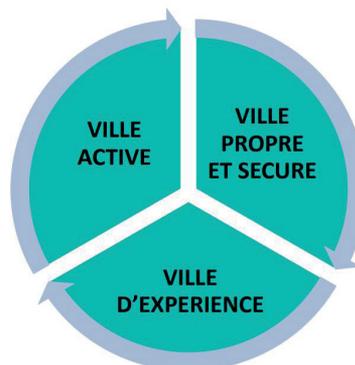
Une attention particulière sera apportée à la gestion des eaux pluviales (filet d'eau central en pavés béton, jardins de pluie pour la rétention et l'infiltration des eaux, aménagements permettant l'utilisation de l'eau de pluie pour les plantations, pavés à joints drainants pour les parkings et les zones partagées,...). Des jeux d'eau seront aussi installés afin de créer des zones ludiques et rafraichissantes (jets d'eau, fontaines sèches, ...).



Enfin, l'éclairage public ne sera pas en reste : il permettra d'embellir, de sécuriser les lieux mais aussi de mettre en évidence certains éléments du patrimoine.

## LES CONDITIONS DE SUCCÈS

Le projet d'extension du piétonnier ne se limite pas aux aménagements urbains. Il faut également miser sur les points suivants pour qu'il rencontre le succès escompté :



- **Une ville active** qui mise sur la multifonctionnalité : les aménagements du piétonnier doivent participer à améliorer l'attractivité urbaine du centre-ville. Dès lors, le projet et le succès du piétonnier dépassent les aspects de voiries et de mobilité;
- **Une ville propre et secure** : la propreté et le renforcement de la sécurité sont des conditions importantes pour une expérience agréable de l'espace public. La propreté publique est indispensable à la conservation d'un cadre de vie agréable mais est aussi essentielle au respect de l'environnement, de l'hygiène ou encore de l'attractivité du lieu;
- **Une ville d'expériences** : complémentirement à la modification des voiries et espaces publics, la Ville de Namur a le projet de créer de nouvelles expériences urbaines mettant en valeur divers lieux culturels, touristiques, commerciaux,... notamment à travers des parcours et jeux urbains dans le quartier historique et le quartier de la gare.



## LES RUES CONCERNÉES

La priorité sera mise sur l'extension du piétonnier au niveau de l'axe Nord-Sud. Les rues suivantes sont concernées : rue de Fer, rue de l'Ange, rue des Croisiers, rue des Carmes et rue Godefroid.

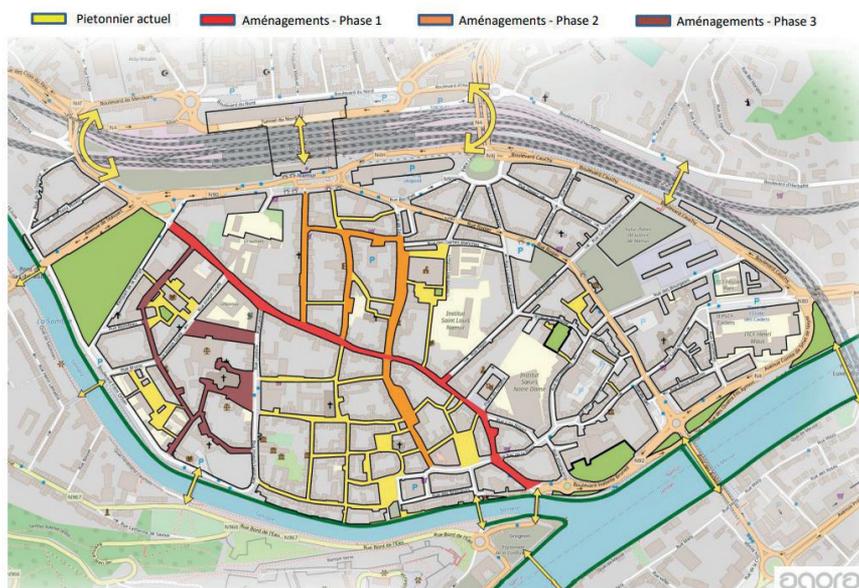
Une partie de la rue Emile Cuvelier (à partir de la rue Pepin), la rue Saint-Jacques, et une partie de la rue de Bruxelles (entre la rue Saint-Jacques et le croisement avec la rue Lelièvre) seront par ailleurs maintenues en zone de rencontre avec un accès limité réservé aux services de secours afin de faciliter leurs interventions vers Salzines, Belgrade et Saint-Servais via la rue de Bruxelles.



## UNE EXTENSION PRÉVUE EN PLUSIEURS PHASES

Les travaux devraient débuter en 2024. Ils seront réalisés en trois phases, comme indiqué sur le schéma ci-dessous.

### PHASAGE DES AMÉNAGEMENTS DES VOIRIES APAISÉES, VÉGÉTALISÉES ET CONVIVIALES : MISE EN PIÉTONNIER OU EN ZONE DE RENCONTRE



La phase 1 (rouge) concernera les rues de Bruxelles, Saint-Jacques, Emile Cuvelier, de la Tour et l'avenue Golenvaux. Le premier objectif est de mettre en place les boucles de circulation Ouest (rue de Bruxelles) et Est (Golenvaux) avant de commencer les travaux du cœur de la Corbeille (rue de Fer, rue de l'Ange,...) qui viendront quant à eux en phases 2 (orange) et 3 (brun). Les travaux de la phase 1 permettront d'apaiser les entrées (Golenvaux) et sortie (rue de Bruxelles) de ville. La mise en piétonnier de la rue de Fer et autres rues (Godefroid, Croisiers, Carmes) devrait débuter en 2025.

## DATES CLÉS

Le piétonnier de Namur a connu une évolution au fil des décennies, avec la fermeture progressive de certaines rues à la circulation automobile. Cette évolution a été accompagnée de divers plans de mobilité, de circulation et de stationnement, ainsi que d'études pour améliorer l'espace public et les espaces dédiés aux piétons. La participation citoyenne a également été mise en avant dans certains projets récents, témoignant de l'importance accordée aux besoins des habitants dans l'aménagement de leur ville.

<b>Années 70 à 1996</b>	Début des tests de piétonnisation dans le centre-ville de Namur, avec la fermeture progressive de certaines rues à la circulation automobile. La rue de la Monnaie est ainsi fermée à la circulation en 1971, suivie de la rue de la Croix en 1974, de la place Marché aux Légumes et de la place de l'Ange en 1981, de la place d'Armes en 1987.
<b>1998</b>	Adoption du Plan communal de Mobilité qui vise à limiter le transit et le stationnement dans la corbeille.
<b>2001</b>	Mise en place du premier plan de circulation pour éviter la traversée de la corbeille en créant des boucles.
<b>2003</b>	Adoption d'un plan de stationnement pour privilégier le stationnement de courte durée dans le centre.
<b>2009</b>	Lancement d'une étude de réorganisation de l'espace public dans le centre-ville qui met en évidence la qualité de l'espace public et sa sous-utilisation.
<b>2011</b>	Le centre-ville de Namur devient une zone 30 et la rue de l'Ange devient la première "zone de rencontre" sur base des recommandations de l'étude menée en 2009.
<b>2016</b>	Une étude urbanistique et paysagère de la Corbeille Nord démontre la volonté d'intégrer des plantations et des larges espaces dédiés aux piétons.
<b>2019</b>	Mise en place d'ateliers participatifs pour le projet du quartier Léopold et du centre commercial, démontrant l'intérêt des citoyens à l'aménagement de leur territoire.
<b>2020</b>	La corbeille devient une zone 20 (temporaire avant août 2021, avec la volonté de prolonger en zone de rencontre ultérieurement).
<b>2021</b>	Lancement des études relatives à l'extension du piétonnier.
<b>2024</b>	Premiers travaux (rues de Bruxelles, Saint-Jacques, Emile Cuvelier, de la Tour et avenue Golenvaux).



# NAMUR CAPITALE

POUR UNE VILLE  
APAIÉE,  
VÉGÉTALISÉE  
ET CONVIVIALE

## POUR EN SAVOIR PLUS

Hôtel de Ville – 5000 Namur – [www.namur.be](http://www.namur.be)

Service communication :

Département des Affaires Civiles et Sociales – DCS  
Tél : +32 (0)81 246 091 – [information@ville.namur.be](mailto:information@ville.namur.be)

## EN PARTENARIAT AVEC

Namur Centre Ville ASBL

Rue du Beffroi 11  
5000 Namur

[info@namurcentreville.be](mailto:info@namurcentreville.be)  
+32 81 26 26 38



LE FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL  
ET LA WALLONIE INVESTISSENT DANS VOTRE AVENIR



**POLITIQUE INTÉGRÉE  
DE LA VILLE**

